

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 53/7228/2017

AILRC-FR

4 octobre 2017

### **L'Afrique du Sud doit lutter contre les violences liées au genre et les violences policières**

Le Conseil des droits de l'homme adopte les conclusions de l'Examen périodique universel sur l'Afrique du Sud

Amnesty International a régulièrement exprimé des préoccupations quant aux taux élevés de violences liées au genre en Afrique du Sud, y compris d'agressions brutales fondées sur l'orientation sexuelle ou sur l'identité de genre des victimes. L'organisation souligne la nécessité d'établir un plan stratégique national destiné à lutter contre les violences liées au genre, et d'améliorer de toute urgence les taux de condamnation afin que justice soit rendue aux victimes. Elle note avec satisfaction l'engagement qu'a pris l'Afrique du Sud d'améliorer l'accès aux services liés au VIH et aux services de santé maternelle et d'éradiquer le problème des inégalités généralisées, tout en relevant que les femmes et les filles marginalisées rencontrent toujours des difficultés pour accéder à des services d'avortement sécurisé. Plusieurs États se sont dits inquiets de l'utilisation excessive de la force par la police, et nous accueillons favorablement le fait que l'Afrique du Sud ait accepté certaines des recommandations l'invitant à réduire l'usage excessif de la force, notamment par la formation de la police et le renforcement de ses capacités. Amnesty International est préoccupée par des informations émanant de la Direction indépendante d'enquête sur la police et faisant état de 61 cas de torture, de 25 cas de viol commis par des policiers en service et de 1 857 cas d'agression, sur une période de six mois en 2016. Amnesty International salue l'adoption par l'Afrique du Sud de la Loi sur la prévention et la lutte contre la torture des personnes, et le fait qu'elle ait accepté les recommandations l'engageant à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'organisation prend acte des mesures prises par le gouvernement en vue de la mise en place d'un mécanisme national de prévention.

Amnesty International déplore cependant que plus de cinq ans après que la police sud-africaine a fait 34 morts et plus de 70 blessés parmi des travailleurs des mines en grève à Marikana, les victimes et leurs familles attendent toujours que justice soit rendue. L'organisation demande instamment au gouvernement de faire le nécessaire pour que les responsables présumés de ces décès et de ces blessures rendent pleinement compte de leurs actes, et d'accélérer l'octroi de réparations aux victimes et à leurs familles.

#### **Complément d'information**

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté les conclusions de l'Examen périodique universel sur l'Afrique du Sud le 22 septembre 2017, lors de sa 36<sup>e</sup> session. Avant l'approbation du rapport correspondant à cet examen, Amnesty International a fait la déclaration orale ci-dessus.

Amnesty International a également publié un document exposant certaines de ses préoccupations en matière de droits humains avant l'examen de l'Afrique du Sud

(<https://www.amnesty.org/en/documents/afr53/5458/2016/en/>).